MINISTERE DES FINANCES MINISTRY OF FINANCES

Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire GENERAL DIRECTORATE OF TREASURY, FINANCIAL AND MONETARY COOPERATION



Nº 8336067

Trésorerie Générale de : B PANACIANTER (1)
Poste comptable : La HAI
Treasury station

Je soussigné, I, the undersigned	DECLARATION DECLARATION	N DE RECE	TTES DU TRE	SOR 425M	:393.079
Receveur des impôts Taxes Treasurer Receveur des douanes Customs Treasurer Receveur des domaines Domains Treasurer	Trésorier Payeur Généra Treasurer - General Receveur des Finances Divisional Treasurer Percepteur Sub - Treasurer	de P5 141	HOOMMERCE	déclare m'être char acknowledge receij	of
de la of the remiss paid l	somme de : Trop (On sum of (in words)	t dragae	ungt theige	tollen toutes lettres)	ine aux newfi
	irantà Sche B.P.		N° Contribuable :_ Taxpayer's N°	Servier	
en règlement de l'opéra in settlement of the followi par Virement	tion suivante : 1901 ng transaction pancaire (bank transfer) n°_	<i>Moution</i>	happener	6 Junior 3	023_
Chèque be	incaire (bank cheque) n° or means of settlement) n°	du	100	0003 0	7-9 F
En foi de quoi la présen This declaration of receipt	te déclaration de recettes therefore is issued to serve t	a été délivrée purpose it de	pour servir et valo serves where and e	ir ce que de droit.	
La présente déclaration va	ut quittance.	Fait à Done at	3 The Le Compile	071	3-23 Dogsa
P026	MICHA mana		7he 2000		CALL CONTRACTOR

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR, DE LA COOPERATION FINANCIÈRE ET MONETAIRE

AGENCE COMPTABLE AUPRES DE LA MIRAP



REPUBLIC OF CAMEROON Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TREASURY, AND MONETARY COOPERATION

THE ACCOUNTING OFFICER OF MIRAP

OV Nº06/MINFI/DGTCFM/AC MIRAP/23

Scharge

Paterie Spicialisée auprès du MINCOMYTTE JUNMIDT-MINTOUL
LES 22 FEB 2023 COUNTER ARRIVEE

L'Agent Comptable A onsieur le Payeur Spécialisé aup

Objet : Ordre de virement

Monsieur le Payeur Spécialisé,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir débiter le compte financier N°40141022661986 de la MIRAP d'un montant de FCFA 393.079 (trois cent quatre-vingt-treize mille soixante-dix-neuf) représentant le paiement des contributions patronales du mois de février 2023 à imputer au budget de fonctionnement conformément au détail ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Payeur Spécialisé, l'expression de mes sentiments distingués.





MISSIONES REGULATION DIS APPROVISIONNEMENTS DESPRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

- Alerto
- Achot
- Importation
- Stochage des produits de grande consommation
- Approvisionnement du marché dans les meilleures conditions

BP 12584 Vaoundé - Camerbija Tél (237) 22 23 41 45 Email: mirap_cm@yahoo.fr

026/73/MIRAP/ADM/DAF/CF/AF DECISION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION PATRONALE SOCIALE DES AGENTS PUBLICS SUR LE SALAIRE AU TITRE DU MOIS DE FEVRIER 2023 DE FCFA 217 256 (DEUX CENT DIX SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE SIX).

L'ADMINISTRATEUR,

La Constitution: Vu

La Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ; Vu

La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ; Vu

La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour Vu

Le Décret n° 2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du ministère du commerce ; Vu

Le Décret n° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ; Vu

Le Décret n°2011/019 du 01 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation ;

Le Décret n° 2011/036 du 28 février 2011 portant nomination du Président de Comité de Gestion de la Vu Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation ;

Le Décret n° 2011/035 du 28 février 2011 portant nomination de l'Administrateur de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation ;

Le Décret n°2018/9387/CAB/PM du 30 novembre 2018 fixant les modalités de création, d'organisation et de Vu fonctionnement des comités et groupes de travail interministériels et ministériels ;

L'Arrêté n°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination du Contrôleur Financier Spécialisé auprès Vu de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation ;

L'Arrêté N°00000218/MINFI du 07 juillet 2020 portant nomination de l'Agent Comptable auprès de la Vu Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation ;

La Circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Vin Lois de Finances, au Sulvi et au Contrôle, de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

La Résolution N°043 du Comite de Gestion du 09 Aout 2018 adoptant la grille de rémunération et avantages accordés au personnel de la MIRAP ;

La Résolution N°2023/067/MIRAP/CG/PCG/ADM du 17/01/2023. Portant adoption du budget programme Vu de l'exercice 2023 de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP); Considérant les Nécessités de service,

DECIDE:

Article 1er: Il est autorisé le paiement de la contribution patronale sociale des agents publics sur le salaire au titre du mois de Février 2023 de FCFA 217 256 (Deux cent dix sept mille deux cent cinquante six).